ACTION URGENTE

YÉMEN. CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UN RESSORTISSANT BRITANNIQUE DÉTENU

Luke Symons, un ressortissant britannique de 29 ans détenu arbitrairement par les autorités houthies *de facto* depuis plus de quatre ans à Sanaa, au Yémen, a été placé à l'isolement. Son état de santé se dégrade. Il a été arrêté le 4 avril 2017 par les Houthis au niveau d'un poste de contrôle dans la ville de Taez (sud-ouest du Yémen), pour la simple raison, semble-t-il, qu'il détenait un passeport britannique. À ce jour, il n'a toujours pas été inculpé et n'a jamais comparu devant un juge. Amnesty International appelle les autorités houthies *de facto* à libérer Luke Symons sans délai. Dans l'attente de sa libération, elles doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu'il puisse consulter l'avocat de son choix et contacter sa famille régulièrement, et à ce qu'il bénéficie de soins médicaux adéquats.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Porte-parole d'Ansarullah
Mohamed Abdelsalam
Courriel : mdabdalsalam@gmail.com
Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur,

*Le ressortissant britannique **Luke Symons**, détenu arbitrairement par les autorités houthies* de facto *depuis le 4 avril 2017 à Sanaa, au Yémen, a été placé à l'isolement. Son état de santé se dégrade. Il a été arrêté à un poste de contrôle à Taez, une ville située dans le sud-ouest du Yémen, au motif qu'il détenait un passeport britannique. À ce jour, les faits reprochés à Luke Symons ne lui ont toujours pas été officiellement notifiés et il n'a jamais comparu devant un juge.*

Selon deux des proches de Luke Symons avec qui Amnesty International s'est entretenue, il a été accusé de mener des activités d'espionnage pour le compte du gouvernement britannique. Cependant, il n'a toujours pas été inculpé à ce jour. De plus, Amnesty International a pu consulter une décision prononcée le 2 décembre 2018 par le Conseil politique suprême du Yémen (organe exécutif mis en place à Sanaa par les Houthis) et ordonnant la libération de Luke Symons, faute de preuve.

Selon sa famille, Luke Symons, au cours d'interrogatoires, a été torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements destinés à le faire « avouer » qu'il était un espion. En 2018, il a eu le bras cassé alors qu'on le rouait de coups. Dernièrement, il a également eu des problèmes gastriques et n'a pas bénéficié de soins médicaux, malgré ses demandes répétées en ce sens.

Lors de son dernier échange téléphonique avec sa famille en décembre 2021, Luke Symons a dit que ses conditions de détention avaient des effets néfastes sur sa santé physique et mentale. Son épouse, qui a pu lui rendre visite début janvier 2022, s'est également dite vivement préoccupée par la détérioration de sa santé physique et mentale.

Luke Symons est actuellement détenu à l'isolement dans une prison à Sanaa, au Yémen. Selon le droit international, l'isolement cellulaire est interdit pour les personnes en détention provisoire et peut être assimilé à une forme de torture pour les personnes détenues en état de détresse psychologique.

Je prie instamment les autorités houthies* de facto *de libérer cet homme sans délai, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu'il puisse consulter l'avocat de son choix et contacter sa famille régulièrement, et à ce qu'il bénéficie de soins médicaux adéquats

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Toutes les parties au conflit qui se déroule au Yémen, y compris les forces houthies, le gouvernement, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats, ont procédé à des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des tentatives de harcèlement, des actes de torture et autres mauvais traitements et des procès iniques.

Dans les zones sous leur contrôle, les forces houthies ont arrêté et détenu arbitrairement des détracteurs et des opposants, ainsi que des journalistes, des défenseurs des droits humains et des membres de la communauté baha'i, dont beaucoup ont subi des procès iniques, une détention au secret ou encore une disparition forcée. La majorité des personnes visées étaient des membres ou des sympathisant·e·s du parti politique Al Islah.

En mai 2021, Amnesty International a publié un rapport intitulé *Released and Exiled: Torture, unfair trials and forcible exile of Yemenis under Huthi rule*, fruit d'une enquête minutieuse sur ce qu'a vécu une minorité de non-combattant·e·s, dont des journalistes, des opposant·e·s politiques et des membres de la minorité religieuse baha'ie, libérés dans le cadre d'accords politiques en 2020, après avoir été détenus illégalement et torturés pendant des périodes allant jusqu'à sept ans. Une fois libérés, les Baha'is ont été contraints à l'exil, les Nations unies facilitant leur départ, tandis que huit prisonniers ont été bannis vers d'autres régions du pays.

Les conditions de vie dans les prisons et les centres de détention gérés par les Houthis, notamment la surpopulation massive dans les cellules, le manque d'accès aux soins, à suffisamment de nourriture, à de l'eau propre et à des installations sanitaires, ont concouru à la propagation du COVID-19, exposant ainsi les détenu·e·s à d'importants risques pour leur santé. Aucune des parties n'a pris de mesures pour protéger les détenu·e·s et ralentir la diffusion du virus dans les prisons et les centres de détention, par exemple en fournissant des masques et d'autres articles d'hygiène.

Le gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale a harcelé, menacé et détenu arbitrairement des défenseur·e·s des droits humains et d'autres militant·e·s. Dans le sud du pays, les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis ont mené une campagne de détentions arbitraires et de disparitions forcées. En mai 2018, Amnesty International a publié un rapport exposant de manière détaillée les cas de 51 hommes détenus dans un réseau de prisons secrètes par des forces émiriennes et yéménites opérant en dehors du contrôle du gouvernement yéménite, y compris des personnes détenues entre mars 2016 et mai 2018.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 MARS 2022.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Luke Symons (il)